



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 1^{er} août 2023

Circuler en sécurité et en sérénité sur les routes des Alpes-de-Haute-Provence

Des dizaines de milliers de bas-alpins et de touristes prennent les routes du département cet été. Cette période est traditionnellement marquée par un pic d'accidentalité. Selon les données de la Sécurité routière, les mois de juillet et août représentent 1/5^e de la moralité routière annuelle.

À l'approche du grand chassé-croisé juilletistes/aoûtistes, Marc CHAPPUIS, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, appelle les usagers de la route à la responsabilité et à la plus grande prudence. Il rappelle pour chaque usager de la route les mesures et bons comportements à suivre pour prévenir les accidents.

Une personne, une place, une ceinture

Boucler sa ceinture de sécurité, un geste qui sauve des vies. Bien qu'obligatoire depuis 1973, attacher sa ceinture de sécurité n'est pas encore un acquis. **En 2023 dans les Alpes-de-Haute-Provence, deux usagers** sont décédés sur les routes du département et n'étaient pas attachés.

La ceinture de sécurité permet de maintenir le corps solidaire du siège. En cas de choc, la ceinture constitue la seule chance de rester conscient pour sortir du véhicule. En effet, un passager non attaché peut être propulsé contre le siège avant. Il met non seulement sa vie en danger, mais aussi celle des passagers devant lui. **Indispensable pour les longs trajets, la ceinture l'est également pour les petits déplacements.**

Le Saviez-Vous ? : au cours d'un choc à 50 km/h, la poussée est telle qu'un enfant de 20 kg se transforme en un projectile d'une demi-tonne s'il n'est pas attaché.

- **Plus d'informations** : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-son-mode-de-deplacement/dangers-de-la-route-en-voiture/equipement-de-la-voiture/port-de-la>

À moto, à scooter, équipez-vous pour vous protéger et sauver des vies

En été, je m'équipe intégralement avant de rouler. À cause d'un climat doux, il est parfois tentant pour les motards et les conducteurs de scooter de moins s'équiper. Depuis le début de l'année dans les Alpes-de-Haute-Provence, 31 accidents ont concerné des deux roues motorisés. Trois motards sont décédés, 38 ont été blessés dont 23 hospitalisés.

Service de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture

8 Rue du Docteur ROMIEU

04016 Digne-les-Bains Cedex

Parce que la carrosserie n'existe pas à moto et à scooter, un accident de la route présente plus de risque pour le conducteur d'un deux-roues motorisé que pour un automobiliste. De plus, la mortalité motocycliste est saisonnière : en été (juin à août), elle est en moyenne trois fois supérieure qu'en hiver (décembre à février), en lien avec l'usage loisir important de ce type de véhicules.

Le Saviez-Vous ? : Une moto en bon état et bien équipée contribue à garantir votre sécurité et celle des autres usagers de la route. **Certains équipements sont obligatoires, d'autres recommandés** : apprenez à les identifier avec notre checklist moto !

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-son-mode-de-deplacement/a-moto/equipement-et-entretien-de-la-moto/equipement-de-la-moto>

L'alcool, l'une des premières causes de mortalité sur la route

En 2023, 11 accidents sur les routes bas-alpines, dont 1 mortel, ont été liés à l'alcool.

En France, **l'alcool est responsable de 30% de la mortalité routière**. Le risque d'être responsable d'un accident mortel est **multiplié par 17,8** chez les conducteurs alcoolisés. L'alcool est un facteur aggravant : le nombre de personnes tuées pour 100 blessés hospitalisés est de 23 pour les accidents avec alcool contre 10 pour les accidents sans alcool.

Alors pour éviter la prise de risque,

- **J'organise mon retour de soirée** : Vous allez faire la fête ce soir et vous avez prévu de boire de l'alcool ? Organisez-vous pour que votre nuit ne se termine pas tragiquement. Trouvez votre Sam : celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas,
- **Je me teste avec un éthylotest avant de prendre le volant** : Si vous avez consommé de l'alcool mais que vous aviez prévu de reprendre le volant, soufflez dans un éthylotest. Ne prenez pas la route si vous dépassez la limite de 0,5 g/l ou 0,2 g/l pour les permis probatoires. Si vous êtes positif ou avez un doute, mieux vaut rester sur place ou se faire conduire.
- **Quand je tiens à quelqu'un, je le retiens** : ne laissez pas un ami qui a bu reprendre le volant. Refusez de monter en voiture si le conducteur n'est pas en état de conduire.

Le Saviez-Vous ? : **À partir de 0,5 g/l les risques sont réels** : le champ visuel est rétréci, la perception du relief, de la profondeur et des distances est modifiée, la sensibilité à l'éblouissement est plus importante, la vigilance et la résistance à la fatigue diminuent, la coordination des mouvements est perturbée et l'effet désinhibant de l'alcool amène le conducteur à sous-évaluer les risques et à surestimer ses capacités.

- **Plus d'informations** : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/dangers-de-la-route/lalcool-et-la-conduite>

La consommation de stupéfiant, en plus d'être illégale, sur la route c'est fatal !

Augmentation du temps de réaction, diminution de l'aptitude à décider rapidement et altération de la conscience de son environnement... En plus d'être interdite, la consommation de tous les types de drogues représente un danger réel sur la route. En 2023, dans les Alpes-de-Haute-Provence, 5 accidents dont 1 mortel étaient liés à la consommation de stupéfiants.

Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence a renforcé depuis septembre 2022 le nombre de contrôle et de dépistages de consommation de stupéfiants à l'occasion d'opérations de contrôles routiers. 243 suspensions de permis ont été prononcées sur les 6 premiers mois 2023 à l'encontre de conducteurs contrôlés positifs.

Les peines encourues en cas de contrôle positif sont de deux ans d'emprisonnement, 4 500 € d'amende et le retrait de 6 points sur le permis de conduire.

Le Saviez-Vous ? : Le cocktail drogues/alcool multiplie par 29 le risque d'avoir un accident mortel.
En cause : le cumul des effets des sentiments de puissance et désinhibition, conjugués à l'amointrissement des réflexes.

En fonction des drogues et des modes d'usage, et grâce à une analyse salivaire ou sanguine, il est **possible d'être contrôlé positif plusieurs heures, voire plusieurs jours après la prise de drogue.**

- **Plus d'informations :** <https://www.securite-routiere.gouv.fr/dangers-de-la-route/la-drogue-et-la-conduite>

La route se partage : attention à vélo, attention aux vélos !

La pratique du vélo ne cesse d'augmenter depuis quelques années. Une tendance à la hausse qui se confirme depuis la fin du confinement, en ville comme à la campagne. L'accidentalité et la mortalité cyclistes connaissent elles aussi une augmentation.

Selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), le risque pour un cycliste d'être victime d'un accident est trois fois plus élevé que pour un automobiliste. Le risque d'être gravement blessé, seize fois plus élevé. **Depuis le mois de janvier 2023 dans les Alpes-de-Haute-Provence, 11 cyclistes ont été accidentés, dont 1 décédé.**

La préfecture des Alpes-de-Haute-Provence interpelle cyclistes et automobilistes sur l'importance d'adopter des gestes simples et des bonnes pratiques sur la route pour améliorer la sécurité des cyclistes.

- **respecter une distance d'1m50 lorsqu'un automobiliste dépasse un cycliste hors-agglomération, et 1m en agglomération.**
- le cycliste doit suivre les règles du code de la route mais aussi impérativement disposer d'un vélo en bon état et être correctement équipé.
- Élément central de l'équipement de sécurité, le casque représente le plus sûr moyen de protéger sa tête en cas de chute ou d'accident. Les blessures dues à un choc sur le crâne demeurent la première cause de décès chez les cyclistes.

Le Saviez-Vous ? : Il est interdit pour un cycliste de porter à l'oreille des écouteurs, oreillettes ou casque audio. L'usage du téléphone tenu en main est également interdit. Il n'existe à ce jour pas de dispositif permettant aux cyclistes de téléphoner en route.

- **Plus d'informations :** <https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-son-mode-de-deplacement/dangers-de-la-route-velo>